

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE ECHO DU 22 JANVIER 2005

L'assemblée Générale s'est tenue au Novotel de Strasbourg, Place des Halles, de 10 h à 20 heures.

Pour 125 adhérents, 55 présents et 32 procurations, soit 87 présents (parmi lesquels de nouveaux venus), et représentés, l'assemblée générale pouvant valablement délibérer.

Introduction du Président Alvaro Rendon

Très bref, il souligne qu'il refuse de se présenter en quémendeur, comme certaines instances voudraient lui faire jouer le rôle, mais qu'il continuera, avec pugnacité, à faire valoir les droits de l'association pour une meilleure justice.

Rapport moral par Dominique Béguin, secrétaire

Ci-joint, il est approuvé sans abstention, et à l'unanimité.

Rapport financier par Pierre Weil, trésorier adjoint

La trésorière en titre étant absente, Pierre a présenté la situation financière, cf. PJ, qui est positive grâce à de meilleures rentrées de cotisations, à de nouvelles, et à l'absence de sorties pour rémunération cette année des avocats, en application du contrat passé avec eux.

Il y a déficit de frais de tenue d'AG, aussi a-t-il été décidé d'accroître le coût de cotisation pour 2006 (et non 2005) à 50€ au lieu de 40€ en rappelant que les montants sont sans modification en 2003, 2004 et 2005. En contrepartie les frais d'inscription à l'AG sont supprimés.

Par ailleurs la contribution à l'action pénale reste fixée à 90€ ou plus, ainsi que celle du soutien à l'action de Echo à 10€ ou plus.

Rosa Vaccarella intervient au nom des réviseurs aux comptes afin de certifier les comptes exacts et sincères.

Ces dispositions sont adaptées à l'unanimité moins une abstention.

Les réviseurs, soit Philippe Antoine et Rosa Vaccarella, acceptent de remplir à nouveau leur mission pour 2005.

Point sur le fichier des adhérents, par Etienne Trentesaux

Quasiment actualisé, il rend compte de nouveaux adhérents et de la rentrée de nouvelles cotisations.

Il est rappelé que des informations sont transmises en cours d'année par E.mail, et que si des adhérents disposant de courrier électronique ne reçoivent pas d'information, c'est qu'ils n'ont pas transmis, ou de manière imparfaite, leur adresse électronique.

Avancement du dossier juridique

Il est effectué par **Hubert de Gaullier**, expert aéronautique, et nos avocats, **M^{es} Laurence Fabre et Olivier Charles**.

- Le 10 août 2004, les experts rendent leur rapport (avec un retard de plus de 9 mois) qui implique un matériel «non mature», le DME, équipant l'avion, et cependant agréé par Airbus et la DGAC.
- Par une note du 12 novembre, Echo rappelle que le problème soulevé par les experts, à le supposer avéré, ne change en rien au bien fondé des autres causes précédemment établies : manque de formation de l'équipage, guidage défaillant du contrôleur, absence de GPWS (détecteur de proximité de sol), ergonomie défectueuse entraînant une confusion de mode de descente, dysfonctionnement du VOR.
- Du fait du rapport des experts, le juge est saisi de demandes de contre-expertise de la part des représentants de Airbus et de la DGAC qui, en outre, font état de critiques véhémentes.
- 17 janvier 2005 – MM. Ziegler (Airbus) et Frantzen (avocat DGAC) sont entendus en présence des experts et de l'association Echo. Mise en examen complémentaire de M. Ziegler.

On peut penser que le juge n'acceptera pas de nouvelles expertises. Il peut cependant y avoir appel. Une fois ce dernier débouté, le dossier va au parquet puis revient en dernier au juge d'instruction qui peut alors rendre ses ordonnances.

On peut espérer un procès fin 2006 qui sera important. Pour information, le procès du tunnel du Mont Blanc qui doit débiter fin janvier, devrait durer 3 mois avec environ 130 journalistes accrédités.

Election du nouveau Conseil d'Administration

Comme l'année dernière, en raison d'une surcharge de travail, début janvier, les membres du CA ont décidé de tous démissionner et de se représenter. Deux personnes ont postulé : Blandine Burgard et Nicole Ververs.

Les anciens membres et les nouveaux ont été élus à l'unanimité, sans abstention, et le CA a élu la composition comme suit :

- Président, Alvaro Rendon
- Vice-Présidents : Paul Renard et Etienne Trentesaux
- Trésorière : Béatrice Muller ; trésorier adjoint : Pierre Weil,
- Secrétaire : Dominique Béguin ; secrétaire adjointe : Blandine Burgard,

- Expert aéronautique : Hubert de Gaullier
- Membres : Jérôme Biseau, Jean-Noël Châtre, Bernard Laumon (président d'honneur), Pierre Lota, Alexandre Marillach, Hassina Mimoune, Isabelle Renard, Thierry Thomas, Fabienne Trijasson, Nicole Ververs.

Motion

Votée à l'unanimité, sans abstention, elle est en deux volets ci-inclus, l'un rédigé par **Olivier Charles** et l'autre par **Françoise de Gaullier**.

Table Ronde

Elle se déroule à la reprise de l'AG et après que le président ait accueilli les participants : **Isabelle Jecker**, vice-présidente de «Crash Quiberon», **Armand Jung**, Député du Bas-Rhin, **Claude Lienhard**, Avocat et Professeur des Universités, **Guillaume Perrault**, journaliste au Figaro et auteur du livre «Ni coupables, ni Responsables» publié chez Albin Michel, **Roland Ries**, ancien maire de Strasbourg et sans doute bientôt Sénateur.

- Absent n'ayant pas répondu à notre invitation : **M. Fauchon**, rapporteur de la loi.
- Absents s'étant excusés : M^{me} le Ministre **N. Guedj**, Secrétaire d'Etat aux Droits des Victimes, M. F. **Guthleben**, ancien journaliste et écrivain, le représentant de l'Association des victimes de l'amiante, et M. P. Richert, président du Conseil Général du Bas Rhin.
- animateur/modérateur : **Etienne Trentesaux**.
- La table ronde s'est déroulée en présence des médias, et on a remarqué les représentants de AFP, Reuters, DNA, Antenne 1, France 2, France 3 Alsace, CERDAC, Canal Plus, l'Alsace, le Figaro, etc.....
- Au cours de cette table ronde, Etienne Trentesaux, en introduction, a exprimé la crainte de se voir opposé la loi concernant les délits non intentionnels dite loi Fauchon. A l'extrême, cela aboutirait à aucune sanction au procès, voire même pas de procès du tout avec non-lieu généralisé.

Ce souci n'est pas une vue de l'esprit, a souligné Guillaume Perrault, lorsque l'on voit ce qui se passe pour les victimes de l'amiante par exemple, avec acquittements au Tribunal de Dunkerque confirmés par la cour d'Appel de Douai en juin 2004. Il souligne, en outre, que cette loi n'a répondu qu'à une crainte exacerbée à souhait par un parti politique auprès des élus, alors qu'il n'y avait en aucune manière dérive de mises en examen. Il rappelle en outre que la législation de certains pays, comme l'Allemagne, plutôt que de blanchir élus ou dirigeants, les incrimine au premier chef.

Maître Lienhard conforte ces propos en proposant la suppression de cette loi, qui est une loi d'amnistie déguisée, ou pour le moins en l'amendant. Cela pourrait consister en trois volets, en introduisant :

- des dommages-intérêts punitifs empruntés au droit anglo-saxon qui n'empêcheraient pas de condamnations pénales,
- une nouvelle loi pénale avec retour au système dit de l'équivalence des causes,
- un droit pénal européen.

M. A. Jung a pris la parole en assumant sa responsabilité d'élu pour avoir, comme la majorité de ses collègues, voté cette loi en ajoutant qu'il :

- avait été sensible aux inquiétudes des maires,
- était tout à fait prêt à proposer une loi amendant la loi Fauchon, et qu'il attendait à cet égard des propositions, étant sensible aux dérives de jugements actuels.

M. R. Ries a rapporté qu'il aurait pu être mis en examen suite à l'accident mortel survenu en 1996 lors du transfert du sapin de Noël de la place Kléber, alors qu'il était Maire de Strasbourg, et qu'il soutenait les propos de M. Jung.

Mme I. Jecker a évoqué le cas du Crash Quiberon qui a abouti en cassation en une absence de sanction, l'action pénale étant ainsi close définitivement.

Il y a alors eu des questions nombreuses posées par la salle : Alexandre Marillach, Bernard Laumon, Hubert de Gaullier, Thierry Thomas, les correspondants des agences AFP et Reuters, etc..., avec discussions parfois animées, M. Jung se sentant en position d'accusé. Or, ainsi que l'a souligné notre président, ce n'était pas l'intention de Echo qui, au contraire, le remerciait de sa présence, car il ne s'était pas, lui, soustrait du débat.

En conclusion, Echo :

- a pris bonne note du soutien des participants de la table ronde, singulièrement des élus, afin d'amender, voire supprimer la loi Fauchon,
- agira dans ce sens par la rédaction de propositions, et en concertation avec d'autres associations, celles des victimes de l'amiante et FIVAA entre autres.

Les Secours

Etienne Trentesaux a présenté des transparents rédigés à partir de différentes sources, dont le livre de Guthleben et Stucki « La nuit du mensonge » et le rapport dit «Monnier» de la Commission Administrative.

Il en ressort, ce que l'on savait déjà, que des fautes ont été commises, et non seulement des dysfonctionnements, sans qu'à notre connaissance il y ait eu sanctions administratives et autres.

Du point de vue judiciaire, selon nos avocats, il est difficile, 13 ans après le crash, d'ouvrir à ce titre les débats. En revanche, et c'est ce qui a été décidé, dans le cadre de nos statuts de «plus jamais ça», le CA, et au sein de celui-ci Etienne Trentesaux, est chargé de toute recherche. En particulier il va s'enquérir des suites données aux recommandations du rapport Monnier, entre autre dans le cadre des plans ORSEC, Rouge et SATER (sauvetage aéro-terrestre).

Photocopie des transparents est disponible après demande faite à Echo ; elles seront transmises par e.mail aux adhérents possesseurs d'une adresse mail.

FIVAA

Etienne Trentesaux présente la Fédération des Victimes d'Accidents Aériens. Sous l'impulsion de son président, Gérard David, et avec le soutien appuyé de Alvaro Rendon et de Etienne Trentesaux, ses activités ont été très importantes en 2004.

L'Association des Victimes de Charm El Cheikh a récemment adhéré à la FIVAA ; celle-ci a maintenant ses entrées au Ministère de la Justice. Un compte-rendu a été rédigé et est disponible a qui en fera la demande à Echo. Afin de disposer des comptes-rendus de CA et d'activités futures, il est demandé d'adhérer à la fédération au coût de 30€ pour 2005, chèque à rédiger à l'ordre de la FIVAA et à adresser, avec vos coordonnées, à la FIVAA, 1 rue Corbineau 75012 PARIS.

A noter, important, une ½ journée sur l'insécurité aérienne, le vendredi 25 mars 2005 à Paris. Des personnalités importantes participeront, avec en particulier M^{me} la Ministre N. Guedj. L'entrée est gratuite.

Journée du dimanche 18 janvier

En la présence toujours discrète de la délégation d'Air France, menée par M C. Spinetta, DG, Alvaro Rendon a rappelé nos préoccupations.

Le texte toujours très sensible rédigé par **Françoise de Gaullier** a été lu à quatre voix accompagnées par la cornemuse de son fils Bertrand.